Cérémonie des traités de 2016 Promotion du cadre juridique international relatif à la mobilité humaine

Rapport journalier du

Lundi, 19 septembre 2016

Aujourd'hui, sept (7) **actions** relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par cinq (5) États; deux (2) États ont été représentés par leur **Chef d'État**, un (1) État a été représenté par son **Chef de Gouvernement** et un (1) État a été représenté au **niveau ministériel**.

Au total, trois (3) adhésions, trois (3) ratifications, et une (1) signature, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies:

Droits de l'homme

• Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (New York, 19 décembre 2011)

(Ratification par la Géorgie)

Réfugiés et apatrides

• Convention relative au statut des apatrides (New York, 28 septembre 1954)

(Adhésion par la Guinée-Bissau)

• Convention sur la réduction des cas d'apatridie (New York, 30 août 1961) (Adhésion par la Guinée-Bissau)

Transports et communications

 Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) (Genève, 30 septembre 1957) (Ratification par la Géorgie)

Questions pénales

• Convention des Nations Unies contre la corruption (New York, 31 octobre 2003)

(Accession par le Saint-Siège)

Environnement

• Accord de Paris (Paris, 12 décembre 2015) (Signature par le Togo; Ratification par l'Ukraine)